

Procès-verbal de la séance du jeudi 18 juin 2026

Présents : MALOIS Jessica, VOISIN Hervé, COLIN Christelle, DESCHAMPS Véronique, GERARD Patrick, GRANGER Nadia, BAGOUD Gilles, FATET Patricia, GODDE Patrick, BATTIGELLI Licia.

Absents : /

Excusés : GUIGON Anthony

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du 5 juin 2026
- Adoption du blason communal et rétribution à l'héraldiste
- Annulation de la délibération concernant la commission d'appel d'offres
- Révision du RIFSEEP
- Création de la participation citoyenne

Points non soumis à délibération :

- Travaux 2027
- Commission de révision des listes électorales
- Compte-rendu entretien avec les services du Département concernant la sécurité aux abords de la RD
- Compte-rendu rendez-vous classement des archives communales
- Comptes-rendus des différentes commissions
- Non-augmentation de la taxe d'aménagement
- Arrêt de la convention avec le Département concernant la bibliothèque

Questions diverses

Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire :

Redevance d'occupation du domaine public GRDF 414 €

1. Approbation procès-verbal du 5 juin 2026

Le procès-verbal du 5 juin 2026 a été porté à la connaissance du conseil. Il est signé par Patrick GERARD.
Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité

2. Adoption du blason communal et rétribution à l'héraldiste

Le Maire présente à l'assemblée de travail effectué par un héraldiste (contact avec celui-ci depuis 2023) et explique qu'une délibération est nécessaire pour l'adopter.

Le Maire lit le descriptif héraldique ainsi que les explications de certains termes héraldiques et des symboles :

« Tiercé en pairle renversé : au 1) d'azur à cinq fleurs de lis d'or (2, 2 1) ; au 2) de sinople à deux fasces ondées d'argent ; au 3) d'argent à saint Maurice de carnation en soldat de l'armée thébaine au plastron au naturel chargé d'une croix tréflée de gueules vêtu d'une jupe et d'un casque de même ce dernier plumeté d'or, portant des bottes, un ceinturon et un bouclier brochant sur sa main senestre, le tout de tenné, et armé de sa dextre d'une épée d'or »

Explication des termes héraldiques :

* tiercé en pairle renversé = blason divisé en 3 quartiers, sous la forme d'un " Y " à l'envers

* sinople = couleur verte

* fasces = pièces horizontales

• de carnation = couleur chair (rose clair)

* gueules = couleur rouge

* de même = de la même dernière couleur citée pour ne pas avoir à la répéter

* tenné = couleur marron

* dextre = (sa main) droite »

Les participants échangent sur les propositions de M. Binon, les exigences de la matière, les couleurs.

Le blason communal permettrait de mieux identifier la commune et de donner un aspect officiel en l'intégrant aux divers documents émanant de la municipalité.

M. Gérard est interrogé sur la présence des lys sur le blason. M. Gérard indique qu'il se renseigne.

- Pour la validation du blason ainsi présenté :

Délibération adoptée à l'unanimité

M. Binon, l'héraldiste ayant travaillé à titre gracieux, il est toutefois proposé de le rétribuer de façon symbolique pour le temps passé sur cette réalisation.

M. Godde indique que ce travail a pris du temps, a nécessité des recherches.

M. le Maire interroge sur un montant. Le montant de 100 Euros est retenu.

- Pour une rétribution de l'héraldiste à hauteur de 100 € :

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Annulation de la délibération concernant la commission d'appel d'offres

La délibération prise en date du 30 avril 2026 étant non réglementaire, il est proposé de la supprimer.

M. le Maire lit un courrier de M. Godde et Mme Battigelli qui avait été envoyé à la Préfecture à ce sujet le 28.05.2026.

Il lit ensuite la réponse de M. Gourillon de la Sous-préfecture de Louhans, en date du 02.06.2026. Il indique que la délibération n'est pas régulière, en ce que trois suppléants n'ont pas été désignés.

M. le Maire propose donc de supprimer ladite commission et d'y réunir tous les conseillers, compte tenu des enjeux.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Révision du RIFSEEP

M. le Maire donne les explications suivantes :

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Le Complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le régime indemnitaire doit être revu tous les 4 ans minimum. L'agent en charge du secrétariat de mairie a obtenu le concours de rédacteur territorial en 2024, a été nommée rédacteur territorial titulaire en mai 2025, il convient donc de revoir son IFSE.

Il est proposé de ne pas modifier le CIA.

Il faut revoir l'IFSE pour permettre plus de souplesse au Maire pour augmenter ses agents en cas de nécessité. Ceci est un projet de délibération qui doit être soumis au Comité social Territorial avant validation par le Conseil qui devra délibérer une 2ème fois pour l'approuver définitivement.

Après divers échanges entre les conseillers sur les montants d'IFSE dans d'autres communes, les missions confiées à l'agent administratif en contrepartie de cette rémunération, les qualifications et compétences de l'agent administratif, le plafond annuel de l'IFSE est augmenté de 1500 € brut (proratisé en fonction du temps de travail) pour la catégorie administrative.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Participation citoyenne

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le Maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au Procureur de la République.

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.
- Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.
- Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.
- S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

M. le Maire indique que plusieurs habitants se sont proposés pour être citoyens référents, à ce jour 8 précise M. Bagoud. Ce dernier ajoute qu'il n'en faut pas plus de 12.

M. le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour faire avancer le projet.

M. Bagoud donne des précisions sur le rôle des citoyens référents, en lien avec la gendarmerie. La délibération sera adressée à la gendarmerie et à la Sous-préfecture, un rdv sera ensuite pris entre le Maire, le Major et le Sous-préfet.

Mme Battigelli demande si ce système est efficace et comment cela se passe dans les communes qui l'ont mis en place, elle indique avoir des craintes, notamment sur le rôle des référents, sur les dérives et la délation. Elle indique que ce n'est pas une solution et confirme qu'il n'y a pas de solution contre la délinquance, qu'il n'y a aucun avantage à mettre ce système en place. M. le Maire explique qu'il y a une recrudescence des infractions dans la commune et des plaintes des habitants auprès de lui. Il ajoute que le système, s'il est adopté, est mis en place pendant 3 ans.

M. Bagoud donne des précisions : après avoir échangé avec le Major, ce dernier lui a confirmé une baisse des démarchages, des cambriolages, de la délinquance en général. Tous les référents sont enregistrés à la Préfecture et doivent rendre des comptes quant à leurs déclarations.

M. Gérard indique qu'il s'agit d'un mécanisme de prévention qui ne peut pas être nuisible.

M. le Maire demande de voter pour la mise en place de la participation citoyenne.

POUR : 9

CONTRE : 1 Mme Licia Battigelli

S'ABSTIENT : /

Points non soumis à délibérations :

➤ Travaux 2027 :

M. le Maire rappelle les travaux 2026 pour mémoire (aire de jeux, rénovation terrain de tennis, achat de mobilier scolaire).

Pour les travaux 2027, il indique que le plus gros projet du mandat sera la rénovation de la salle des fêtes, qui démarrera plutôt en 2028 voire 2029.

En 2027, il propose 3 projets :

- La rénovation des logements communaux de la cure

- Travaux à l'école maternelle : chauffage au gaz à changer, installation d'un préau (suite à l'évaluation d'école), rénovation des sanitaires des enfants, rénovation de la salle de la garderie.

Échanges sur les solutions possibles pour remplacer la chaudière, pour baisser la consommation, sur l'isolation, les devis déjà faits, les aides, l'historique des travaux.

- Sécurisation de la route départementale : M. le Maire indique avoir échangé avec un ingénieur de la DRI qui va adresser des préconisations avec le coût approximatif. M. Gérard fait état des études de vitesses sur les routes de la commune et donne les moyennes des vitesses enregistrées. Il explique les données de l'étude et énonce plusieurs des solutions proposées.

M. le Maire indique avoir déjà envoyé de nombreux courriers à la DRI pour sécuriser la voirie, qui n'ont obtenu que des réponses négatives.

Les conseillers donnent plutôt priorité aux travaux à l'école.

- Commission de contrôle des listes électorales : courrier de la Préfecture datant du 30 avril préconisant la désignation de 3 conseillers municipaux issus de la liste majoritaire et 2 conseillers municipaux issus de la liste minoritaire (pas de Maire ni d'adjoint délégué) + 3 propositions de noms avec identité complète pour la désignation du délégué du tribunal.

Mme Battigelli a une proposition à faire pour les délégués du tribunal. M. le Maire relit les textes sur ce point.

Les membres de la Commission sont : Mme Patricia Fatet, Mme Christelle Colin, Mme Nadia Granger, Mme Licia Battigelli et M. Patrick Godde.

Pour les 3 délégués du tribunal : Mme Christine Clerc, M. Kévin Guinot et Mme Maryline Poncet.

- Compte-rendu de l'entretien concernant la sécurité aux abords de la Rd

Vu précédemment dans les travaux 2027

- Compte-rendu de l'entretien pour l'étude du classement des archives communales = l'archiviste estime à environ 10j la durée des travaux (centre de gestion), un devis sera transmis dans les jours qui viennent et le montant devrait être aux alentours de 4000 Euros, pas de subvention car il y a eu un 1^{er} classement des archives en 2015 avec subvention. Délai d'intervention : 3 ans après la signature du devis (les documents qui se rajouteront lors de ces 3 ans sont compris dans le montant).

M. le Maire expose qu'il y a un délai de 3 ans pour une intervention.

- Comptes-rendus des diverses commissions :

Syndicat des eaux : Mme Deschamps fait le point sur la réunion à laquelle elle a assisté. Mise en place du bureau.

SYDESL : Mme Fatet a assisté à la réunion de mise en place du bureau.

SIVOM : Mme Colin a assisté à la réunion de mise en place du bureau / pour notre journée de nettoyage : Sivom peut prêter des gilets jaunes (30) et donner la main pour les travaux (leur communiquer la date) / prochaine réunion le 23.06.2026

Ambroisie : M. Godde et Mme Battigelli se sont inscrits sur la plateforme + demande de communiquer sur Panneau Pocket sur le sujet.

- Non-augmentation de la taxe d'aménagement : taux à 2.5% actuellement

Pour information, M. le Maire indique que cette taxe a rapporté 1830 Euros en 2025 et que c'est le taux pratiqué dans les communes voisines.

- Arrêt de la convention entre la bibliothèque et le Département signée en 1996 (pas d'accueil du public, pas de bénévole) = voir pour appel à bénévoles sur Panneau Pocket

Mme Granger explique que le Département a indiqué qu'il n'y avait plus de raison de maintenir la convention, faute de bénévole à la bibliothèque de Jouvençon.

M. le Maire souhaite retrouver des bénévoles et communiquer sur Panneau Pocket pour trouver des candidats.

Questions diverses :

- La SACEM

M. le Maire explique qu'il faut une délibération pour la validation de l'abonnement puis d'autres délibérations pour le choix des manifestations éligibles.

M. Gérard explique que la SACEM a un prix spécifique aux communes de 152 Euros environ par an. Les manifestations autorisées seraient le 14 juillet, la fête de la musique, les fêtes nationales, deux fêtes locales dans l'année récurrentes, les repas du CCAS par exemple.

- Demande du Maire de Ménetreuil, concernant le prêt du tracteur de Jouvençon en contrepartie du prêt de la débroussailleuse de Ménetreuil.

M. le Maire indique ne pas s'y opposer, à condition que le chauffeur du tracteur soit uniquement le Maire de Ménetreuil.

- Bulletin municipal

M. Gérard donne des explications sur les différents coûts.

L'économie est de 124 € pour l'impression de la totalité des 250 bulletins. Recto Presto fournit cette prestation pour 336 €, de plus le papier sera de meilleure qualité.

- Attestation de conformité du local technique – consuel obtenu

- Lecture du mail de remerciement de M. Vialet concernant la chapelle St Maurice et son souhait de participer à la restauration des statues de la Piéta et de St Maurice.

Date du prochain conseil le lundi 29.06.2026 à 20h30 à la salle du conseil.

La séance est levée à 22h34.

Hervé VOISIN, Maire.

Jessica MALOIS, secrétaire de séance.



